

SYNTHÈSE DE LA 2^e CONFÉRENCE TERRITORIALE DU 31 JANVIER 2025

LA DENSITÉ MAÎTRISÉE

COMMENT CONCILIER IMPÉRATIFS ÉCOLOGIQUES ET ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ?



Sommaire

Le mot de la présidente	3
Quelques éléments clés pour lancer le débat	4
Une rareté du foncier qui impose de revoir nos priorités	9
Accompagner la compréhension des concepts d'usage des sols	10
Pour un urbanisme choisi plutôt que subi	12
Vers une sobriété foncière qui permet une transition écologique et sociale	13
En conclusion	14
Pour aller plus loin	15

Le mot de la présidente



Françoise SCHAETZEL

Présidente de l'Adeus

C'est avec beaucoup de plaisir que je préside cette seconde conférence territoriale, et je remercie très chaleureusement tous les membres et partenaires de l'Adeus pour leur participation.

Ces conférences territoriales, initiées par l'Adeus, sont conçues comme des espaces d'échange libre, de dialogue entre élus, et de partage d'expériences. Elles permettent d'ouvrir le débat, de mettre à l'épreuve nos analyses, de les enrichir à travers la confrontation de nos points de vue.

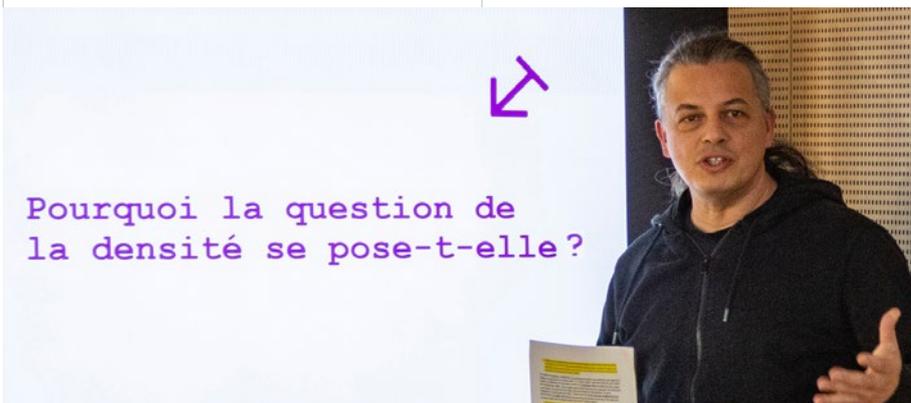
Après une première conférence dédiée aux enjeux du vieillissement, cette deuxième rencontre aborde un autre sujet important, et quelque peu sensible : celui de la densité.

Comme vous le savez, la question de la densité, étroitement liée aux impératifs de sobriété foncière, est aujourd'hui au cœur des débats, en particulier face à l'obligation pour les territoires de définir une trajectoire vers le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.

Entre objectifs environnementaux et attentes sociétales, la densification urbaine soulève beaucoup de questions et d'enjeux parfois difficiles à concilier.



Quelques éléments clés pour lancer le débat



Pierre-Olivier PECCOZ

Chargé d'études principal, référent foncier,
Chef de projet de la conférence territoriale à l'Adeus

ZAN : l'Alsace face au défi d'une densité urbaine repensée

À l'heure où la loi Climat et Résilience vise l'objectif du zéro artificialisation nette (ZAN) à l'échéance de 2050, les territoires se trouvent à un tournant de leur planification, au cœur de l'urgence climatique et de la lutte contre la perte de biodiversité. Cette politique marque une rupture avec des décennies d'urbanisation extensive. Elle exige des collectivités de réinventer la manière de concevoir la ville. D'autant que l'Alsace devraient continuer d'être un des derniers territoires en croissance de la Région Grand Est d'ici 2050.

La question devient cruciale. Comment accueillir de nouveaux habitants, de nouvelles activités économiques, tout en arrêtant d'artificialiser les sols ?

Un changement de paradigme territorial

Si la densification et le renouvellement urbain sont des notions bien établies en urbanisme, **l'objectif de ZAN introduit une rupture : celle de la finitude de la ville.** À l'horizon 2050, les limites urbaines seront quasi figées. L'extension urbaine impliquera à l'avenir de déconstruire, renaturer et requalifier les espaces existants.

Jusque-là, la réponse à la croissance démographique et économique passait souvent par l'étalement urbain, en périphérie, sur des terres agricoles.

En Alsace, l'artificialisation de terres agricoles représentait encore 500 hectares par an durant la dernière décennie.

Avec le ZAN, la logique d'étalement urbain sur du foncier non bâti touche à sa fin. Toute artificialisation devra désormais être compensée. Cela signifie non seulement une transformation de la planification urbaine, mais un véritable changement culturel : le foncier devient une ressource rare et précieuse, dont chaque usage devra être pensé dans une logique de sobriété.

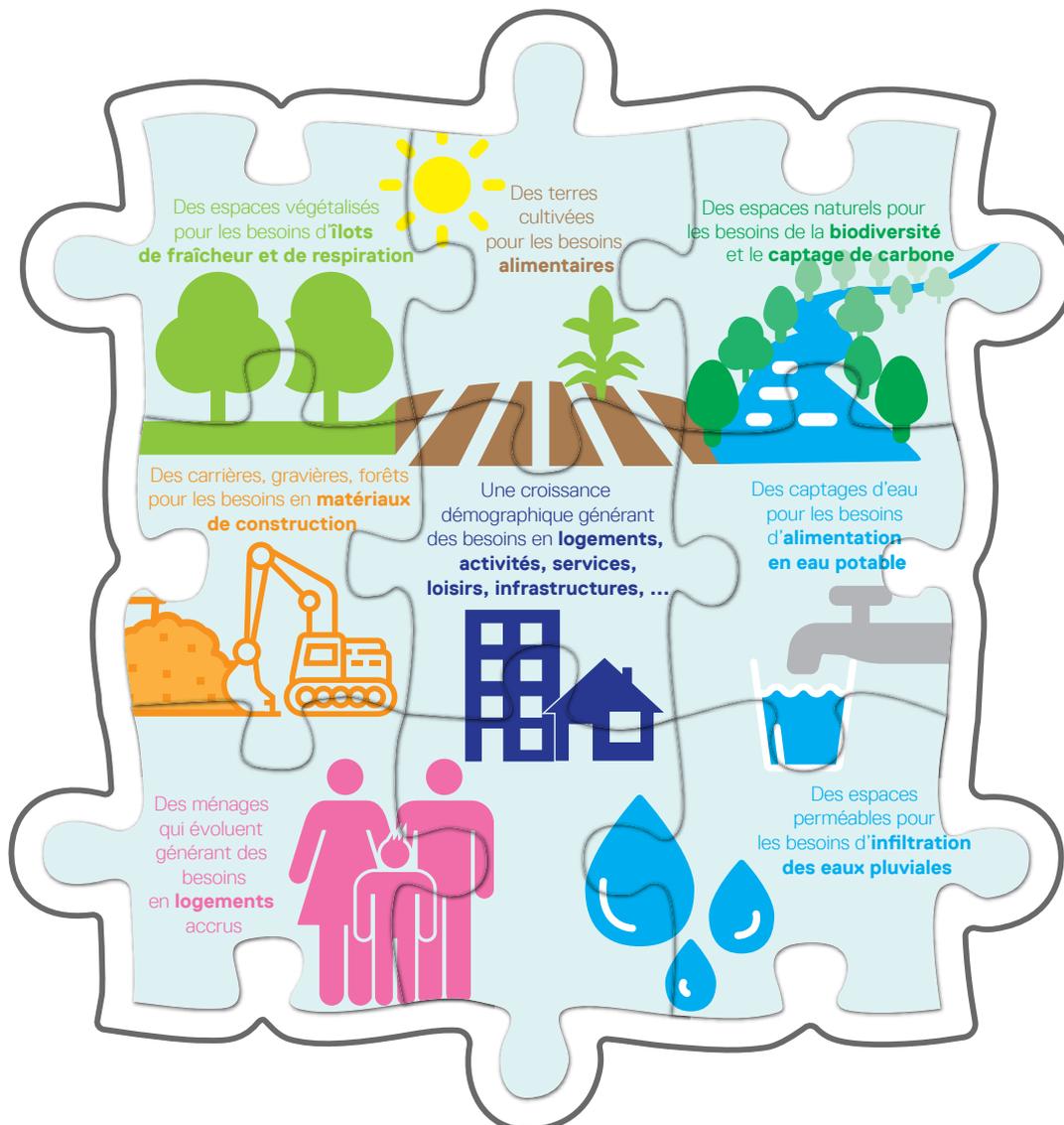
La densité, un mot qui divise

La densification urbaine devient l'outil principal pour atteindre ces objectifs. Mais densifier ne signifie pas construire à tout prix, ni n'importe comment. **La densité doit être maîtrisée**, acceptée, et surtout qualifiée. **Elle ne peut fonctionner que si elle est gage de qualité de vie**, si elle s'accompagne de végétalisation et de préservation des espaces dits « de respiration ».

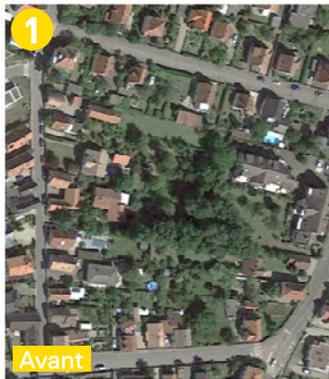
C'est ici que les tensions apparaissent. Les études montrent que les habitants acceptent mieux la densité lorsqu'elle est compensée par la présence de nature. Or, la pression immobilière tend à minéraliser les sols, à densifier sans nuance, parfois au détriment de la biodiversité locale et de l'équilibre des quartiers.

LE SOL UN PRODUIT DE LUXE : LE PARTAGE EQUILIBRE D'UN ESPACE « FINI »

Source : Adeus



TROIS EXEMPLES DE « MODES DE PRODUCTION DE LOGEMENTS »
BASÉS SUR DES USAGES DIFFÉRENTS DU SOL



Source : Google Maps



Source : Google Maps



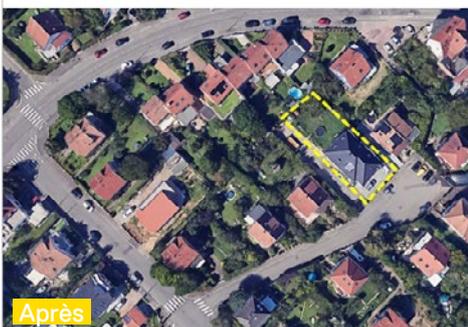
Source : Google Maps



Source : Géoportail



Source : Google Maps



Source : Google Maps



1 À Illkirch, dans l'Eurométropole de Strasbourg, une opération de densification en cœur d'îlot a permis la création d'une dizaine de logements. Si elle répond à un besoin réel, elle s'est faite avec une réduction des refuges de biodiversité et une imperméabilisation conséquente des surfaces. Ce type d'opération conduit à s'interroger sur la manière de concilier besoins en logements et préservation environnementale.

2 Dans la bande rhénane Nord, un autre exemple soulève des questions : une maison en bon état a été démolie pour laisser place à des logements collectifs, entraînant une artificialisation presque totale de la parcelle. Bien que l'opération respecte les règles d'urbanisme – notamment l'obligation de conserver au moins 20 % de la surface de l'unité foncière en espaces non bâtis – elle illustre la différence essentielle entre « espace non bâti » et « espace de pleine terre ».

3 À Strasbourg, des surélévations adaptées au contexte urbain permettent de préserver la pleine terre intacte, tout en créant des logements.

Ces solutions, souvent issues d'initiatives privées, sont écologiquement vertueuses du point de vue de l'usage du sol, mais peinent à atteindre l'échelle nécessaire pour répondre à la demande de logements.

DIVERSES FORMES DE DENSIFICATIONS INTERSTITIELLES ?



2,5 ARES, 1 LOGEMENT

1,5 ARE, 1 LOGEMENT

4 ARES, 1 LOGEMENT

ET AUSSI « DÉDENSIFIER » PONCTUELLEMENT ?



CRÉATION D'UN ESPACE VERT, D'UNE AIRE DE JEUX ET D'UNE POCHÉ DE STATIONNEMENT EN CENTRE-BOURG



UNE « RESPIRATION » AU FIL DE LA RUE ?

La nature en ville comme accompagnement nécessaire à la densité urbaine

RÉSUMÉ DE L'INTERVENTION FILMÉE DU DOCTEUR SOUVET SUR LES BIENFAITS DE LA NATURE EN VILLE SUR LA SANTÉ HUMAINE

La projection vidéo de l'entretien avec le Docteur Souvet souligne les effets bénéfiques de la nature sur la santé humaine et son rôle essentiel pour penser une densité urbaine de qualité.



La nature, un remède urbain trop souvent ignoré

Face aux effets délétères de la vie urbaine – îlots de chaleur, pollution atmosphérique, nuisances sonores, stress chronique – la nature s'impose comme un véritable antidote.

Le Docteur Pierre Souvet souligne avec force combien l'exposition à des espaces verts améliore non seulement notre bien-être psychique,

mais aussi nos fonctions cognitives et notre microbiote, cet écosystème invisible essentiel à notre immunité. Les bénéfices sont nombreux et désormais bien documentés.

Une simple vue sur des arbres peut restaurer notre capacité d'attention, renforcer notre émerveillement quotidien, et même inciter à l'activité physique.

À l'échelle collective, les impacts sont saisissants : une méta-analyse portant sur 290 millions de personnes démontre qu'un accès régulier à la nature réduit la mortalité toutes causes confondues de 31 %, celle d'origine cardiovasculaire de 18 %, et le risque de diabète de 28 %.

Ces constats donnent tout leur sens à l'objectif de développement durable n°11 des Nations Unies, qui prône des villes inclusives, résilientes et durables.

La règle du « 3-30-300 »

Dans cette perspective, la règle du « 3-30-300 » se veut un guide concret : chaque citoyen devrait pouvoir voir trois arbres depuis son domicile, vivre dans un environnement à 30 % boisé et accéder à un espace vert à moins de 300 mètres.

Des villes comme Malmö ou Barcelone ont montré la voie. Là où la végétation gagne du terrain, la mortalité recule.

Et même à l'école, les cours végétalisées apaisent le climat social et améliorent la santé des enfants.

LE DOCTEUR CECIL KONIJNENDIJK A INTRODUIT EN FÉVRIER 2021, L'APPROCHE 3-30-300 POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE URBAINE

VOIR AU MOINS 3 ARBRES DEPUIS SON LOGEMENT



3 trees from your window

VIVRE DANS UNE VILLE OU UN QUARTIER POSSÉDANT UNE COUVERTURE ARBORÉE DE MINIMUM 30 %



VIVRE À 300 MÈTRES MAXIMUM D'UN PARC OU D'UNE FORÊT



300m to nearest park

Une rareté du foncier qui impose de revoir nos priorités



Pia IMBS

Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, présidente du Syndicat mixte pour le schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS)

Développement urbain et rareté du foncier : un défi complexe qui suppose de réfléchir et travailler autrement

Dans l'Eurométropole et dans les territoires du SCOTERS, nous sommes confrontés à un enjeu majeur : celui de la rareté du foncier, et donc de la nécessaire sobriété de notre consommation foncière.

Le ZAN nous oblige à repenser nos pratiques et de travailler autrement, notamment sur l'acceptabilité des nouvelles formes d'urbanisme que l'on peut proposer.

C'est là que se pose la vraie question : comment dépasser les injonctions contradictoires ?

On doit construire des logements, accueillir de l'activité économique, équiper nos territoires... et nous devons répondre à tous ces besoins avec un foncier limité.

À mon sens, la réponse s'appelle l'équilibre !

Une acculturation progressive de la densité qui passe par le dialogue

Cette réponse suppose également une méthode : le dialogue. Les échanges entre élus et avec les habitants sont indispensables pour trouver cet équilibre et obtenir de l'acceptabilité.

Il est donc essentiel d'engager un dialogue avec les promoteurs immobiliers et la population, d'expliquer les projets, d'en assumer pleinement la portée et de coconstruire, ensemble, l'acceptabilité de ces nouvelles réalités sociétales et de ces impératifs environnementaux.

Au sein du SCOTERS, à travers nos échanges avec les intercommunalités voisines, nous voyons une acculturation progressive à ces enjeux. De nouvelles formes urbaines – logements intermédiaires, maisons bi-familles – prennent le relais des formes pavillonnaires classiques.

Ce sont des évolutions lentes, mais bien réelles.

Protéger les espaces verts pour préserver le cadre de vie

J'apprécie les propos du Docteur Souvet qui souligne à quel point la nature nous est bénéfique, pour notre santé, bien sûr, mais aussi pour notre équilibre mental.

À cet égard, je souhaite mettre en avant la démarche initiée par le plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, qui permet aux élus de préserver des espaces verts grâce à un dispositif réglementaire adapté.

Cela peut permettre d'empêcher certaines densifications massives et de préserver la qualité du cadre de vie de nos communes.

Accompagner la compréhension des concepts d'usage des sols



Michel SPITZ

Président du syndicat mixte pour le Schéma de cohérence territoriale Colmar-Rhin-Vosges

Première étape, partager un langage commun

En tant que président du SCoT Colmar-Rhin-Vosges, qui regroupe 65 communes sur trois intercommunalités, je mesure combien la diversité des situations rend le dialogue essentiel.

La majorité de ces communes sont rurales, avec des élus souvent récents et peu familiers des outils d'aménagement.

Le premier défi est d'ordre culturel. Il faut partager un langage, construire une compréhension commune de ce qu'est un SCoT, et ce qu'il implique dans la trajectoire du ZAN.

Pour cela, nous avons misé sur l'exemplarité. Faire intervenir d'autres maires, porteurs de démarches concrètes, est souvent plus efficace que les discours techniques. Quand un maire parle à un autre maire, les résistances tombent plus facilement. Cela crée les conditions d'une adhésion progressive, même si, au départ, il y a parfois une forme d'hostilité silencieuse.

Le SCoT, levier d'une transition profonde

Le SCoT devient aujourd'hui un passage obligé dans la mutation de nos territoires. Ce n'est pas un simple document réglementaire. C'est un outil stratégique qui va nous obliger à faire des choix, à prioriser, et parfois à renoncer. Cela suppose d'associer pleinement les élus à cette transformation, à travers un urbanisme de projet, qui dépasse la logique purement réglementaire.

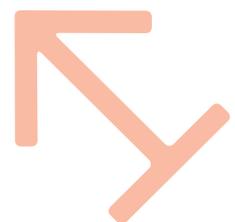
Réhabiliter l'urbanisme de projet

Je parle ici d'un urbanisme capable de mettre en relation les usages, la mobilité, les formes urbaines, l'espace public... C'est-à-dire, une manière d'imaginer la ville à partir de ses usages et de son identité, plutôt que depuis la norme réglementaire seule.

On constate trop souvent que la ville se fait sous la pression des promoteurs, selon des logiques privées. Ce n'est plus soutenable.

Il faut réaffirmer une volonté publique forte. Pour cela, il faut aussi se doter de moyens. On ne peut pas maîtriser l'évolution de nos villes si on ne renforce pas l'ingénierie locale. On ne peut pas prétendre mener un urbanisme de projet ambitieux sans capacité publique suffisante.

Ce que nous devons construire collectivement, c'est un urbanisme qui fasse sens pour les habitants, qui soit lisible, désirable, et porté politiquement.





Gilbert ROTH

Maire de Dorlisheim,
vice-président du pôle d'équilibre
territorial et rural (PETR) Bruche
Mossig

Des objectifs insuffisamment compris

Depuis les débuts du débat sur le ZAN, l'accent a été mis sur l'objectif final – le « zéro » –, difficile à accepter pour les élus. Pourtant, l'objectif intermédiaire de « diviser par deux la consommation foncière », est mieux entendu par les élus. Encore faudrait-il leur expliquer, plus concrètement, comment faire pour consommer deux fois moins ? Quels sont les freins à la mise en œuvre de cet objectif ? Ces questions ne sont ni posées ni partagées.

Construire une compréhension partagée

Il est essentiel de créer un cadre de compréhension commune. L'exemple du SCoT Bruche Mossig l'illustre bien. En travaillant en amont avec l'Adeus sur l'armature urbaine, le sujet de la densification, souvent perçu comme tabou, a pu être traité en une séance de travail avec les élus. Un référentiel simple a été mis en place selon la typologie du territoire (montagne, plaine d'Alsace, espace périurbain de l'Eurométropole de Strasbourg) avec des densités graduées de logements à l'hectare. Une commune a même demandé à relever sa densité, preuve que lorsque les règles sont claires, les élus peuvent s'en saisir positivement.

Des outils disponibles mais peu partagés

Aujourd'hui, les élus sont prêts à avancer sur ces sujets, mais ils manquent de repères et d'outils communs. Les connaissances existent, mais elles sont peu partagées et insuffisamment

à l'échelle adéquate. Des outils intéressants sont proposés aux élus, mais trop souvent limités au seul cadre des PLU et PLUi. Il manque une véritable « boîte à outils » appropriable, lisible et opérationnelle à l'échelle des territoires.

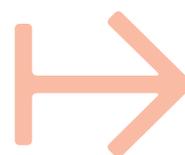
Le bon sens comme levier d'action

Pour réussir une densification acceptée, il est essentiel de repenser nos règles avec pragmatisme.

Par exemple, dans les lotissements anciens, autoriser deux maisons à partager un accès limiterait les coûts, l'artificialisation, tout en préservant la qualité résidentielle.

Un autre concept inspirant mis en œuvre dans certains cantons en Suisse : inciter à rendre les logements de grande surface divisibles en deux unités plus petites. Cela permet notamment à des occupants âgés de rester chez eux tout en louant une partie. Ces approches offrent une densité souple, évolutive et réversible, et sont ainsi mieux adaptées aux parcours de vie.

En France, on limite souvent les réflexions à l'enveloppe bâtie, sans accorder suffisamment d'importance à l'usage et la manière d'optimiser le foncier. Pourtant, des solutions simples existent, encore faut-il les intégrer.



Pour un urbanisme choisi plutôt que subi



Serge SCHAEFFER

Maire de Herrlisheim, vice-président délégué à la mobilité, à l'aménagement du territoire et au plan climat de la Communauté de communes du Pays rhénan

Maîtriser la densification dans nos communes : un enjeu primordial

La densité ne constitue pas une fin en soi, mais bien la conséquence logique d'un objectif plus large : la sobriété dans l'usage du sol. Le véritable enjeu c'est la maîtrise de cette densité, et surtout la manière dont nous la décidons. Je préfère largement un urbanisme choisi plutôt qu'un urbanisme subi.

Une méthode d'analyse spatiale pour une lecture fine du territoire et une action pertinente

C'est dans cet esprit que nous avons mené à Herrlisheim une analyse des gisements fonciers, avec l'Adeus. L'idée était simple : cartographier la commune, et pour chaque îlot urbain, identifier les secteurs où l'on pourrait densifier sans nuire au cadre de vie et ensuite évaluer les leviers réglementaires du PLU appropriés pour encadrer cette densification. On a distingué plusieurs types d'îlots selon leur usage, leur contexte, leur potentiel. L'objectif n'était pas de densifier partout, mais d'agir de manière ciblée, raisonnée.

Une démarche partagée et débattue avec les élus

La dimension politique locale a été pleinement intégrée à la démarche. Il s'agissait de permettre aux élus de s'approprier les résultats. Une présentation a été organisée en conseil municipal, suscitant un échange riche, parfois chargé d'émotion.

En Alsace, le foncier est plus qu'un enjeu technique. C'est une affaire de mémoire, d'identité, profondément enracinée dans la culture locale.

On a l'habitude de dire : "Därfsch nix verkäufe, müesch kämpfe." Ce qui veut dire : « Il ne faut jamais céder du foncier, il faut se battre pour son foncier. » Parce que ce sont des terres héritées, que nos anciens ont protégées et transmises. Il s'agit bien d'un sujet passionnel.

L' élu, garant du cadre de vie

C'est pour ça qu'il faut construire cette culture commune, progressivement, avec pédagogie. On a besoin d'outils, et on a surtout besoin d'adhésion. Cette adhésion passe par une lecture partagée du territoire. Sinon, on court le risque d'un urbanisme par défaut, qui laisse le champ libre à des projets opportunistes.

Les promoteurs connaissent très bien les PLU, les règles, les failles, et ils avancent parfois des propositions totalement déconnectées du tissu local.

Nous avons tous vécu des projets mal calibrés, mal intégrés, qui provoquent le rejet des habitants. Ce n'est ni au promoteur ni au vendeur, mais bien à nous, élus, que revient la responsabilité de gérer les tensions qui en découlent. Il vaut mieux anticiper, plutôt que de subir les conséquences.

Une méthode à diffuser largement

Je crois beaucoup à cette méthode, construite avec l'Adeus, qui combine expertise, projection et dialogue local. Elle permet d'élaborer un PLU plus précis, plus juste, et plus adapté à nos réalités rurales. Je suis convaincu que cette approche devrait être généralisée.

Vers une sobriété foncière qui permet une transition écologique et sociétale



Renaud LAHEURTE

Directeur départemental des territoires du Bas-Rhin

Le ZAN, une trajectoire progressive

Je comprends pleinement la position complexe dans laquelle se trouvent aujourd'hui les élus. Le paradigme du « zéro artificialisation nette » a été mal compris dès le départ. Le terme peut sembler annonciateur d'un objectif immédiat, alors qu'il s'agit d'une trajectoire progressive, qui vise la sobriété foncière d'ici 2050.

Bien que l'objectif du ZAN à l'horizon 2050 soit fixé au niveau national, il est essentiel de considérer les spécificités territoriales. Certains territoires en déprise continuent pourtant de consommer de l'espace, alors que d'autres territoires connaissent une forte pression foncière. Cela dit bien à quel point l'objectif du ZAN nécessite l'accompagnement d'une politique nationale d'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas de revenir à une planification centralisée, mais d'orienter plus clairement les dynamiques d'installation, et d'accompagner les territoires de manière différenciée.

Doter les élus d'outils efficaces

La politique foncière est un levier fondamental, mais encore faut-il pouvoir l'activer. Les collectivités peuvent bénéficier de l'accompagnement de l'Établissement public foncier d'Alsace, notamment à travers des informations, des formations et des outils adaptés à leurs besoins.

Un autre enjeu majeur, c'est la fiscalité. Aujourd'hui, il est très difficile de lutter contre la rétention foncière. Même si les propriétaires sont peut-être attachés au foncier, il faut les aider à s'en détacher, notamment en faisant évoluer le système fiscal pour qu'il soit plus incitatif.

Changer de logiciel pour répondre autrement aux besoins

On ne doit pas penser uniquement le ZAN comme une contrainte limitant l'action, mais comme une incitation à faire autrement. Cela suppose de mutualiser les usages, à l'échelle intercommunale, plutôt que de vouloir répondre à chaque besoin dans chaque village.

Pour cela, les règles d'urbanisme doivent s'assouplir pour favoriser le changement de destination des constructions, encourager la mixité des usages. Par exemple, pour être en capacité de requalifier une ancienne zone commerciale, il est nécessaire de maintenir sa vocation tout en y développant de l'habitat et des services, désimperméabiliser les sols, traiter les îlots de chaleur et mutualiser les parkings.

La sobriété foncière est le socle de toute transition écologique. On ne fera pas de transition écologique ni d'adaptation au changement climatique sans réduction de la consommation d'espaces, mais on ne la fera pas non plus avec des villes surdensifiées et artificialisées.

En conclusion



Pierre LAPLANE

Directeur général de l'Adeus

L'ingénierie au service des élus : entre boîte à outils et tiers de confiance.

Ce qui ressort de vos échanges, c'est la mise en lumière de la complexité des situations auxquelles vous êtes confrontés. La question de la densité ne se résume pas à un simple calcul ou à une norme. Elle engage des dimensions à la fois rationnelles et émotionnelles. Il y a bien sûr des objectifs mesurables – préserver le foncier, limiter l'étalement urbain, optimiser les infrastructures – mais aussi des perceptions, des inquiétudes, des aspirations citoyennes, que vous devez intégrer dans vos décisions.

Dans ce contexte, l'ingénierie territoriale joue un rôle essentiel. Elle ne se limite pas à fournir des outils techniques ou réglementaires, elle s'appuie aussi sur l'écoute des réalités locales et sur l'expérience des élus. C'est en observant vos pratiques, en comprenant vos contraintes, que nous enrichissons collectivement ces «boîtes à outils» dont vous avez besoin.

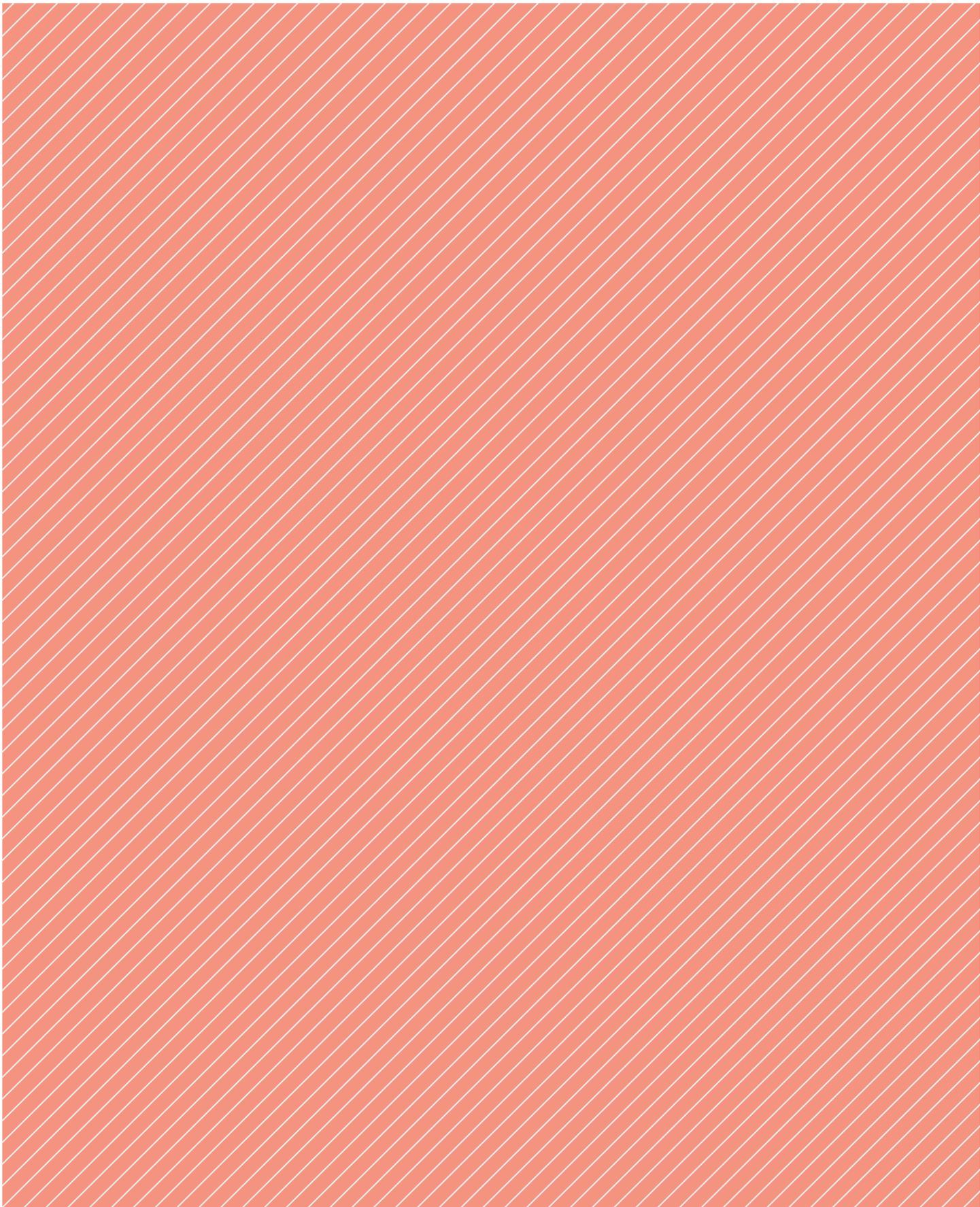
L'ingénierie a également une fonction de médiation. Elle peut occuper cette position de tiers de confiance qui vous aide à porter la complexité sans en être seuls responsables. Car même avec toute la volonté politique, la charge peut être lourde. C'est là que l'agence d'urbanisme peut intervenir comme facilitateur. Elle crée un espace de dialogue, elle structure les débats, elle traduit les enjeux techniques en éléments compréhensibles et partageables.

Notre rôle permet d'accompagner et de contribuer à créer les conditions d'un urbanisme de projet, et d'acculturer notamment aux complexités de contenus ainsi qu'aux complexités réglementaires.



Pour aller plus loin

- [Face aux injonctions paradoxales, comment ménager le territoire ?](#) - Les notes de l'Adeus n°335 : Environnement, juin 2023
- [Les paradoxes d'un urbanisme résilient « faire mieux avec moins de foncier : une équation complexe »](#) - Les notes de l'Adeus n°295 : Environnement, juin 2020
- [Typologies et propositions de préconisations d'aménagement pour les documents cadre](#) - Les expertises de l'Adeus, Aménagement, janvier 2015
- [Plan Local d'Urbanisme : Analyses typo-morphologiques pour un encadrement adapté du territoire](#) - Les notes de l'Adeus n°133 : Planification - Aménagement, octobre 2014
- [Lisières urbaines – Exploration pour construire le dialogue ville-nature](#) - Les notes de l'Adeus n°111, Aménagement, décembre 2013
- [Francfort sur le Main : Marier développement, ceinture verte et grande hauteur](#) - Les conférences de l'Adeus : Aménagement, Transfrontalier, avril 2012
- [Premiers éléments pour comprendre la silhouette urbaine](#) - Les Notes de l'Adeus n°20 : Silhouette urbaine : Aménagement, décembre 2010



L'agence
d'urbanisme
de Strasbourg
Rhin supérieur

Directeur de publication : **Pierre Laplane**, Directeur général
Responsable éditorial : **Yves Gendron**, Directeur général adjoint
Équipe projet : **Florence Bourquin, Pierre-Olivier Peccoz**
(chef de projet), **Vincent Piqueret, Hyacinthe Blaise**
PP 2025 - N° projet : **4.1.6**

Photos : **Adobe Firefly, Stéphane Hamm et Jean Isenmann**
Mise en page : **Sophie Monnin**
© Adeus - Juin 2025 - N° Issn : 2112-4167

Les publications et les actualités de l'urbanisme
sont consultables sur le site de l'Adeus www.adeus.org